Bulletin CAS
Juin / 2026

Couverture d'assurance pour les nouveaux membres

Afin que les nouveaux membres puissent bénéficier immédiatement de la couverture d'assurance, ils doivent être enregistrés sans délai dans la base de données STV-Admin. Conformément à l'article 12 du règlement de la CSA, tous les membres gymnastes indiqués dans STV-Admin sont assurés collectivement par le paiement de la prime annuelle obligatoire. Cela concerne les adultes ainsi que les jeunes des catégories filles et garçons annoncés nominativement; pour les autres catégories, les membres sont pris en compte selon le nombre déclaré.

Voir également le «Règlement concernant l'encaissement des cotisations des membres».
Afin d'éviter toute lacune de couverture, les nouveaux membres doivent être enregistrés au plus tard après leur deuxième entraînement. Une saisie globale trimestrielle, voire semestrielle, dans STV-Admin ne suffit pas. La couverture s'applique aux accidents, soit aux frais de guérison en complément des assurances de tiers, aux capitaux en cas d'invalidité ou de décès, ainsi qu'aux dommages aux lunettes et aux cas de responsabilité civile.

📌 **Attention:** Les gymnastes qui ne sont pas enregistrés, qui le sont de manière incorrecte ou qui ne sont pas enregistrés dans les délais ne bénéficient d'aucune couverture d'assurance.

Courte interview avec Marjorie Arn

Dans cette édition, nous vous présentons Marjorie Arn. Elle s'engage au sein de la commission administrative de la Caisse d'assurance sportive et nous offre, dans cette interview, un aperçu personnel de son activité, de ses expériences ainsi que de son lien avec la gymnastique.

1. Comment te plais-tu jusqu'à présent au sein de la CAS ?

Je me plais beaucoup au sein de la CAS. J'ai été très bien accueillie dès mon arrivée et j'ai rapidement ressenti une atmosphère chaleureuse et bienveillante. Les membres de la CAS sont disponibles, à l'écoute et toujours prêts à aider, ce qui facilite grandement l'intégration. Dans ces conditions, difficile de ne pas s'y sentir bien !

2. Ton activité au sein de la CAS correspond-elle à tes attentes ou y a-t-il quelque chose qui t'a surprise ?

Mes activités correspondent tout à fait à ce qui m'avait été présenté. Je retrouve les thématiques et les tâches auxquelles je m'attendais. La seule petite surprise concerne la comptabilité et la gestion des comptes, un domaine avec lequel j'étais moins familière. Mais c'est aussi l'occasion d'apprendre de nouvelles choses et d'élargir mes compétences. Finalement, sortir un peu de sa zone de confort n'a jamais fait de mal à personne !

3. Comment vis-tu la collaboration et la communication au sein de la CAS ?

La collaboration et la communication se passent très bien. Les échanges sont ouverts, fluides et respectueux, et je me sens réellement soutenue dans mon travail.
J'apprécie particulièrement l'attention et la disponibilité dont chacun fait preuve. Pour la communication écrite, les outils de traduction sont devenus de précieux alliés. Quant à l'allemand, je fais de mon mieux pour le comprendre et l'utiliser… même s'il me faudra encore un peu de courage avant de me lancer dans de longues discussions sans filet !

4. Y a-t-il parfois des défis dans la communication en raison de la langue ?

Oui, bien sûr ! Mais je suis très reconnaissante, car mes interlocuteurs font l'effort de parler "le bon allemand", ce qui m'aide énormément.
Le plus grand défi reste probablement les chiffres en allemand. Ils demandent parfois une petite gymnastique mentale supplémentaire ! Heureusement, dans la plupart des situations, je parviens à les lire et à les comprendre sans trop de difficultés. Avec la pratique, cela deviendra certainement plus naturel.

5. Quelle est ton activité professionnelle principale ?

Je travaille à la Mobilière, Société suisse d'assurances sur la vie, dans le domaine de la réassurance du 2e pilier. Je suis également titulaire d'un brevet en assurances sociales, ce qui fait que les tâches que j'effectue pour la CAS s'inscrivent naturellement dans la continuité de mon parcours professionnel. C'est un domaine qui me passionne et dans lequel je peux mettre à profit mes connaissances tout en contribuant à une cause qui me tient à cœur.

6. Es-tu toi-même gymnaste active ? Si oui, dans quelle discipline ?

Mon « parcours gymnique » personnel s'est arrêté vers l'âge de 6 ans, à l'époque des "pupillettes". On ne peut donc pas vraiment parler d'une longue carrière sportive ! Même si je ne pratique pas moi-même, la gymnastique occupe une place très importante dans ma famille, ce qui me permet de rester très proche de ce milieu.

7. Participes-tu régulièrement à des fêtes de gym ou à d'autres événements gymniques ?

Oui, très régulièrement. La gymnastique fait pratiquement partie de notre quotidien familial.
Mes deux filles pratiquent la gymnastique aux agrès individuels et aux agrès société. L'aînée entraîne également un groupe jeunesses. Quant à mon mari, il entraîne les jeunes gymnastes de l'École de Gym de Morges depuis de nombreuses années et complète son engagement comme entraîneur agrès et photographe pour GymVaud.
Grâce à eux, je participe avec beaucoup de plaisir à de nombreuses manifestations gymniques, principalement dans le canton de Vaud, mais aussi parfois au-delà des frontières cantonales. Disons que par période, les week-ends sans gymnastique sont plutôt l'exception que la règle !

8. As-tu une famille et des enfants ? Si oui, comment arrives-tu à concilier ton engagement pour la CAS avec ta vie de famille ?

Oui, j'ai deux filles de 17 et 20 ans. Je continue à les accompagner avec plaisir lors de leurs compétitions.
J'aime être active et m'investir dans des projets qui ont du sens. Lorsque l'opportunité de rejoindre la CAS s'est présentée, cela m'a semblé tout naturel. Cet engagement s'intègre très bien dans mon équilibre de vie. Je suis heureuse de pouvoir mettre mes connaissances professionnelles, notamment en assurances sociales, au service de la CAS, ainsi que de contribuer aux traductions en français. Je suis assez exigeante envers moi-même et j'espère apporter une réelle valeur ajoutée. En tout cas, je fais de mon mieux… et avec beaucoup de plaisir !

Remarque concernant le remplissage des formulaires d'accident et de dommage

Nous vous prions de toujours remplir les formulaires de manière complète et correcte. Des informations incomplètes ou erronées entraînent régulièrement des demandes de précisions et des charges administratives supplémentaires.
Si vous avez des doutes concernant certains points, n'hésitez pas à nous contacter.

Information importante concernant les cas de responsabilité civile

Nous souhaitons rappeler à toutes les associations, sociétés ainsi qu'aux membres individuels qu'en cas de responsabilité civile, il ne faut ni reconnaître une responsabilité ni effectuer de paiement à la partie adverse. Dans de tels cas, veuillez toujours attendre la clarification par l'assurance responsabilité civile ou par la Caisse d'assurance sportive. Toute reconnaissance de responsabilité ou tout paiement effectué de manière autonome peut compliquer l'examen de la situation juridique et entraîner des désavantages dans le traitement du sinistre.
Nous vous remercions de votre compréhension et de votre diligence dans le traitement de ce type de situation.

Contact Caisse d'assurance de sport

Administratrice: Stefanie Rickermann, stefanie.rickermann@stv-fsg.ch
Administration: Anabel Meyer, anabel.meyer@stv-fsg.ch
Administration: Vincenza Iazzetta, vincenza.iazzetta@stv-fsg.ch